

## Compte-rendu synthétique du Conseil municipal du 11 mai 2015.

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Tous les élus étaient présents à l'exception de B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN, Ph. BAZIRE, pvr à Ph. GAY, C. HAMON, pvr à A. MILIN, O. ANDRE, pvr à F. BIDAN, I. JESTIN-BOSSARD absente excusée.

### **Finances : Attribution des subventions 2015 aux associations**

F. Bidan rappelle les principes ayant guidé les travaux de la commission finances du 5 mai 2015. Le BP 2015 prévoit un montant de 45 000€ de subventions aux associations et un montant de 2 500€ de subventions exceptionnelles. Le montant attribué en 2014 était de 48 000€. Le montant 2015 a été réduit lors de l'adoption du budget primitif, le 31 mars, pour tenir compte de la nécessaire rigueur budgétaire qui s'impose à la commune, dont les dotations baissent.

Certaines subventions sont déterminées et contraintes parce que régies par une convention : Musikol, la Bibliothèque.

D'autres sont d'emblée reconduites, parce que c'est le choix de la municipalité - celles qui sont en lien avec le scolaire-jeunesse : associations de parents d'élèves, garderie périscolaire.

La Municipalité a essayé de maintenir les subventions à un niveau qui ne mette pas en péril le budget des associations, qui ont quelques ressources propres parfois non négligeables.

En ce qui concerne les associations sportives, la feuille de calcul est la même que celle utilisée les années précédentes mais la valeur du point est passé de 5,50€ à 5€. Il a été institué un plafond de 700€ et un seuil minimum de 200€.

Ce qui a guidé la démarche des élus est bien une contrainte financière due à la baisse des dotations de l'Etat. Il est par ailleurs important de rappeler que les associations bénéficient d'équipements adaptés aux besoins (chauffage, nettoyage, eau et électricité).

Le tableau des subventions est présenté en annexe.

Les subventions sont adoptées à l'unanimité (abstention de M. Quellec qui, en tant que Président d'association recevant une subvention exceptionnelle, ne souhaite pas participer au vote).

*Ph. Gay insiste, à la suite des travaux de la commission Finances, pour qu'il soit rappelé aux associations que ces subventions ne constituent pas un droit acquis, surtout en période de contraintes financières.*

*F. Bidan confirme cette analyse et estime que les élus ont souhaité faire au mieux au regard des moyens de la commune.*

### **Travaux : Approbation du programme de rénovation de l'église Sainte-Croix (1<sup>ère</sup> tranche).**

Cette question est présentée par J.L. Milin, qui rappelle que la municipalité a confié à P. Candio, architecte du patrimoine, une analyse historique et sanitaire de l'église, laquelle a démontré que des travaux d'entretien structurels s'imposaient, notamment au niveau du clocher (reprise d'étanchéité, de la couverture et de l'électricité). Une première phase de travaux est envisagée en 2015, pour environ 140 000 €, des subventions seront sollicitées auprès de la DRAC, du Conseil général et du Conseil régional. La consultation sera lancée en juin et les travaux débiteront à l'automne.

### **Agenda 21 : Relance de la démarche et validation des axes stratégiques proposés par le comité de pilotage.**

M. Quellec présente aux élus Bertrand Coquillaud, éco-conseiller stagiaire issu de l'INSA de Strasbourg, qui intervient pendant cinq mois au Conquet pour participer à la finalisation de l'Agenda 21 lancé par la commune en 2009.

Après l'état des lieux réalisé en 2012 et 2013 par M.P. Roignant, après l'identification des enjeux à l'issue du forum participatif de septembre 2013, il s'agit de transformer ceux-ci en axes stratégiques afin de pouvoir travailler sur un plan d'actions.

A cette fin, B. Coquillaud animera des ateliers participatifs à compter du mois de juin. Il réalisera également le diagnostic interne de la commune.

Le Conseil municipal retient, à l'unanimité, les quatre axes de travail proposé par le comité de pilotage, comme suite à l'état des lieux et au forum, à savoir :

- Favoriser l'accueil des jeunes ménages et le lien social
- Créer les conditions d'un développement économique durable au Conquet
- Préserver et valoriser l'environnement, le patrimoine et le cadre de vie
- Ancrer le développement durable dans les pratiques des conquétols et de leur mairie.

*Ph. Gay observe que la période de cinq mois, qui inclut l'été, est très courte pour atteindre les objectifs fixés. Il lui est indiqué qu'il importe d'utiliser au mieux la présence de B. Coquillaud, pour raviver le dossier Agenda 21 et notamment pour adopter une méthode qui permettra la réalisation de fiches actions à l'avenir.*

### **Questions diverses**

A. Huelvan donne lecture d'un courriel de B. Dreyfus qui s'inquiète vivement que le Parc Marin reste sans réponse de la CCI après sa demande de mouillage au port du Conquet pour son futur navire de 10 mètres - tandis que dans le même temps, un autre port aurait été beaucoup plus réactif pour proposer d'accueillir ce bateau, et alors sans doute à terme le siège lui-même.

Ph. Gay estime que la commune doit être davantage partie dans la gestion des affaires portuaires.

Le Maire indique qu'il partage l'avis selon lequel il est plus cohérent que le bateau du Parc mouille au Conquet, et qu'il interviendra à ce sujet.

En ce qui concerne la gestion du port, il signale qu'il recevra prochainement le vice-Président et les responsables de la CCI de Brest, qui souhaitent lui présenter un nouveau mode de gestion des ports, en partenariat avec la CCI de Morlaix.

M. Quellec indique que la première journée consacrée par les élus et les représentants d'associations à l'entretien des chemins se tiendra le vendredi 22 mai.

A la fin de la séance P. Lamour prend la parole pour indiquer à l'assemblée qu'il présente au Préfet sa démission.

Il cessera d'exercer ses fonctions électives dès que le Préfet aura accusé réception de son courrier. Il précise que sa décision intervient pour des motifs strictement personnels, à l'issue d'une longue réflexion.

Le Maire, qui déplore mais comprend et accepte la décision de P. Lamour, le remercie pour la qualité de son engagement et de son dévouement, depuis trois mandats au service des Conquétols.